

Résumé de l'intervenant

Un rapport exhorte les établissements d'EPS de l'Ontario à instaurer des programmes destinés aux travailleurs mis à pied et aux apprenants adultes

Selon un nouveau rapport du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, pendant que l'économie de l'Ontario continue de connaître des changements rapides, les collèges et universités de la province devront instaurer de nouveaux programmes de formation souples et à court terme qui répondent aux besoins des apprenants adultes, notamment les travailleurs mis à pied.

Les auteures de ce rapport, intitulé *L'apprentissage à vie en Ontario : des possibilités élargies pour les apprenants mal servis et à mi-carrière*, avancent que les apprenants adultes constituent un marché nouveau mais mal servi par les établissements d'enseignement postsecondaire et que leur nombre va en augmentant.

Il existe un vaste écosystème de programmes — offerts par l'État, les collèges, les universités et les collèges privés d'enseignement professionnel — conçus pour combler les besoins en requalification des travailleurs mis à pied et de ceux qui cherchent de nouvelles offres d'emploi. Au total, l'État consacre près de 1,3 G\$/an aux programmes et services en lien avec le marché du travail, l'essentiel de ce financement étant de source fédérale.

Dans son budget le plus récent, le gouvernement de l'Ontario a annoncé des plans en vue d'appuyer l'élaboration de programmes d'attestation de courte durée ciblant les compétences que les employeurs recherchent et aidant les gens à trouver un emploi stable de façon plus efficace. Il a promis le lancement d'un projet pilote de mise à l'essai des insignes numériques pour favoriser la création de nouveaux programmes de formation dynamiques.

Il est recommandé dans le rapport que ce projet pilote serve à la mise à l'essai de programmes souples, de courte durée, et qui débouchent sur des titres d'études qui sont recevables d'un établissement d'enseignement à l'autre et reconnus par les employeurs. Les auteures proposent également dans le rapport que les établissements d'enseignement postsecondaire instaurent des programmes d'éducation axée sur les compétences (ÉAC), lesquelles répondent tout particulièrement bien aux besoins des apprenants adultes ayant des responsabilités familiales et professionnelles.

Les titres d'études auxquels donnent droit les programmes d'ÉAC sont fonction de la maîtrise d'une compétence plutôt que du temps passé en classe. Voilà qui permet aux élèves ayant acquis préalablement un apprentissage et une expérience professionnelle de progresser rapidement. Les programmes en question sont souvent offerts en ligne et permettent aux élèves d'apprendre à leur propre rythme, ce qui constitue une solution de rechange souple et d'un bon rapport coût-efficacité par rapport aux programmes courants. Aux États-Unis, on a constaté une hausse marquée du nombre de programmes d'ÉAC offerts par les établissements d'enseignement publics et privés. Un grand nombre de

ces établissements ont affiché une croissance du nombre de leurs inscriptions, tandis que certains collèges américains ordinaires sont aux prises avec un recul à ce chapitre.

Parallèlement, le gouvernement de l'Ontario devrait ou bien faciliter la conception de programmes, dont ceux d'ÉAC, par un assouplissement des contraintes de réglementation dont font l'objet les établissements publics d'enseignement postsecondaire, notamment en ce qui touche le financement, ou bien inviter les établissements d'enseignement qui offrent actuellement des programmes d'ÉAC à étendre leurs activités en Ontario. Il est également recommandé dans le rapport que l'État élargisse la marge de manœuvre dans les critères d'admissibilité aux programmes actuels de perfectionnement de la main-d'œuvre afin que tous les travailleurs vulnérables à mi-carrière aient accès aux possibilités d'apprentissage à vie.

En conclusion, les auteures mentionnent dans le rapport que tous les Ontariens — qu'ils soient élèves, travailleurs, enseignants ou décideurs — doivent adopter un nouveau modèle éducatif où l'apprentissage à vie constitue la norme. Elles affirment ce qui suit : « L'Ontario consacre d'importants deniers publics à l'éducation postsecondaire, aux services d'emploi et au perfectionnement de la main-d'œuvre. Puisque les mises à pied deviennent une composante courante de notre économie contemporaine, l'État devrait miser sur ces investissements pour instaurer en Ontario un système d'apprentissage à vie d'une souplesse et d'une réactivité accrues ».

Les auteures du rapport *L'apprentissage à vie en Ontario : des possibilités élargies pour les apprenants mal servis et à mi-carrière* sont Jackie Pichette, Rosanna Tamburri, Jess McKeown, Kaitlyn A. W. Blair et Emily MacKay.